



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 06/01/2026

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS – Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT - Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N°55250658 PITRAY OLIER / PARIS FC 2 coupe 75 du 04/01/26

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de PARIS FC 2

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 du Paris FC et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière). L'équipe de Pitray Olier Paris est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 53405862 FC GRAND PARIS 21.3 / JS PARIS 10.2 D4.A du 11/01/26

Courriel de FC GRAND PARIS 21 du 06/01/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 3 du FC Grand Paris (1^{er} forfait)

*Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, la commission apporte une précision à tous les clubs qui obtiennent les AOT **tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H** sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui*

refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.

ANCIENS

Match N° 55250630 RACING CLUB 18 / MACCABI PARIS 2 coupe 75 du 04/01/26

Courriel de RC 18 du 02/01/26 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe du Racing Club 18. L'équipe 2 du Maccabi Paris Métropole est qualifiée pour le prochain tour.

SENIORS FEMININES

Match N° 55250714 NICOLAITE CHAILLOT / ES SEIZIEME coupe 75 du 03/01/26

Courriel de NICOLAITE CHAILLOT du 29/12/25 déclarant forfait

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Nicolaïte Chaillot. L'équipe de l'ES Seizième est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 55250630 PARIS 15 AC / POUCHET coupe 75 du 03/01/26

Courriel de POUCHET du 26/12/25 déclarant forfait

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Paris XVII Pouchet. L'équipe de Paris 15 AC est qualifiée pour le prochain tour.

COUPE LOISIR / ENTREPRISE

Match N° 55266364 AS GRENELLE / AS 116-17 LE BRIO coupe 75 Loisir / Entreprise du 10/01/26

Courriel de GRENELLE du 01/01/25 signalant un doublant match de coupe IDF à la même date.

La commission fixe la rencontre au 28/02/26.

JEUNES

U 14

Match N° 53449149 ES PARISIENNE 2 / BON CONSEIL D4.A du 13/12/25

Après deux appels restés infructueux, la commission donne match perdu par forfait aux deux équipes. En effet, la commission n'a pas été informé sur le déroulement ou non de cette rencontre par le club visiteur. La sanction financière est pour chaque club : une amende de 50 € pour le club de l'ES Parisienne et de 40 € pour le club de Bon Conseil (Cf annexe financière)

Courriel de l'ES PARISIENNE du 27/12/25 déclarant le retrait de l'équipe 2 et 3 du championnat D4.A et C.

La commission entérine le « forfait général » de ces deux équipes et inflige au club deux amendes de 100 € (Cf annexe financière)

Match N° 53409151 PETITS ANGES 3 / ANTILLAIS PARIS 19.2 D4.A du 13/12/25

Après deux appels restés infructueux, la commission donne match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) à l'équipe 3 des Petits Anges et lui inflige une amende de 50 € (Cf annexe financière) Le club des Antillais Paris 19 ayant informé la commission que le match a bien eu lieu jusqu'à son terme avec un score de 0/5 en faveur de l'équipe 2 des Antillais Paris 19. La commission entérine ce résultat et attribue à l'équipe 2 des Antillais Paris 19 (3pts ; 5buts)

U 15

Match N° 53408105 TROPS / UFCP 17 D2.B du 13/12/25

Lecture de la FMI et rapport de TROPS match non joué au motif : L'éducateur de UFCP 17 n'avait pas d'accès pour la FMI erreur mot de passe ou identifiant incorrect et il n'y avait plus le temps d'établir une feuille de match papier l'arbitre officiel a décidé de ne pas jouer la rencontre – La commission réitère sa demande de rapport circonstancié à l'arbitre officiel de la rencontre et transmet à la CDA.

La commission prend connaissance du rapport complémentaire de l'arbitre officiel qui confirme que le dirigeant de l'équipe de l'UFCP 17 était dans l'incapacité totale de remplir une feuille de match et d'avoir accès aux licences de ses joueurs et qu'il a renoncé de lui-même à procéder aux formalités d'avant-match. La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de l'UFCP 17 et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

U 16

Reprise du dossier PV du 23/12/25

Match N°53406632 PARIS 13 ATLETICO 3 / PARIS 15 AC 2 D1 du 14/12/25

Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 22/12/25 signalant un bug de la FMI et joint la composition de l'équipe lecture du rapport de l'arbitre confirmant le résultat de la rencontre 1/1 et sanctions disciplinaires – composition de l'équipe 3 de Paris 13 Atlético fournie – La commission entérine le score de parité 1/1 et demande pour le 05/01/26, délai de rigueur, la composition de l'équipe 2 de Paris 15 AC.

La commission prend note de la composition de l'équipe 2 de Paris 15 AC :

- 1 N° 9602878408DIEVAL Ambroise
- 2 N° 9603906292TARDY ROUMET Colin
- 3 N° 2548439575FATAKI MBALA Perry
- 4 N° 9602938134ROUFFAUD Leon
- 5 N° 9602672733CLEMENT Paul
- 6 N° 9603668036MENEGOL Thomas
- 7 N° 9602659644AMANI Adou
- 8 N° 2548439491KOP BESSOMEN Yann
- 10 N° 2547939738JAMMAL lyad
- 15 N° 9602708146BIAGUI Abdoulaye
- 11 N° 2548130452NEHAOUA Ayoub
- 12 N° 9605212517BITAR Kamal
- 13 N° 2547923830PILORGET Thomas
- 14 N° 2548355130GAH DEMEKA Othniel

Match N° 53406625 PARIS 15 AC 2 / AF PARIS 18 D1 du 11/01/26

Courriel de l'AF PARIS 18 du 05/01/26 demande le report suite au décès de la mère de l'éducateur de cette équipe la semaine dernière et ce jour de son frère.

La commission lui présente ses sincères condoléances et fixe la rencontre au 22/02/26.

Match N°55100022 SALESIIENNE / AF PARIS 18 coupe 75 du 07/01/26

Au vu des intempéries ce match ne peut se dérouler à la date choisie, la commission fixe la rencontre au 12/02/26, date butoir, et demande au club recevant de fournir la date et l'heure ainsi que le terrain dans les meilleurs délais à la commission.

Repris dossier PV du 23/12/25

Match N° 55100027 PUC / ES SEIZIEME coupe 75 du 04/01/26

L'équipe du PUC est en coupe IDF à la même date et leur équipe 2 est également en coupe 75 amitié à la même date. La commission reporte la rencontre au 12/02/26, date butoir, et demande au club recevant de fournir la date et l'heure ainsi que le terrain dans les meilleurs délais à la commission.

La commission réitère sa demande au club du PUC.

Courriel de l'ES PARISIENNE du 27/12/25 déclarant le retrait de l'équipe 3 en D3.C

La commission entérine le forfait général de l'équipe 3 de l'ES Parisienne et inflige une amende de 100 € (Cf annexe financière)

U 17

Match N° 55250704 SALESIIENNE / ES PARISIENNE coupe 75 du 04/01/26

Lecture du rapport de l'arbitre match non joué au motif : Absence de l'équipe de ES PARISIENNE

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe

financière) L'équipe de la Salésienne est qualifiée pour le prochain tour.

U 18

Match N° 55250697 PARIS 13 ATLETICO /PARIS 15 AC coupe 75 du 04/01/26

L'équipe de Paris 15 AC a un match de championnat remis à la même date en D1 – La commission reporte la rencontre au 12/02/26, date butoir, et demande au club recevant de fournir la date et l'heure ainsi que le terrain dans les meilleurs délais à la commission.

La commission réitère sa demande au club de Paris 13 Atlético.

Courriel de l'ES PARISIENNE du 27/12/25 déclarant le retrait de l'équipe 2 et 3 en D3.B

La commission entérine le « forfait général » de ces deux équipes et inflige au club deux amendes de 100 € (Cf annexe financière)

Match N° 53405217 PUC 2 / CAMILLIENNE U18 D1 du 14/12/25

Courriel de PUC du 05/01/26 signalant que la FMI a été clôturée mais pas transmise aucune trace celle-ci

Le score est de 0 à 0 et la composition du PUC est la suivante :

1. 2547763373 David Cinal Massengo
11. 2547386636 Noah Thomas Trochia
9. 2548316052 Peio Gaste Gassin
5. 2547131510 Kiliane Aouine
13. 2547386616 Issa Sallat Sciascia
8. 2548141264 Ibrahima Dembele
6. 2547039332 Octave Amorim
10. 2547501003 Axel Martin Thesee
4. 2548607956 Malo Chanteranne
2. 9603212042 Leny Philippot Raust
3. 2547664171 Gregory Dolmare
7. 2547864919 Ambroise Aupetit
12. 2547544391 Malik Miredin

Educateur : 2545991671 FERRAND Robinson

Adjoint : 2348046523 AGGOUNE Mehena

Dirigeant : 2547449115 BECANE Victor

La commission demande à La Camillienne de transmettre la composition de son équipe pour le lundi 12/01/26 et demande un rapport à l'arbitre officiel et transmet à la CDA

DEMANDE DE DEROGATION

Courriel de Paris 13 ES du 05/01/26 signalant que les travaux de mise en conformité du Stade de la Tour à Parachutes ont été réalisés et demande qu'une dérogation soit accordée dans l'attente de la visite de la commission des terrains du district 75.

Dans l'attente de la confirmation définitive de la commission des terrains, la commission donne la dérogation jusqu'au 31 mars 2026 afin que les compétitions reprennent sur le terrain du stade de la Tour à Parachutes.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

2^{ème} et dernier appel

53408599 SALESIENNE 2 / CHAMPIONNET U14 D2 A du 13/12/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

SENIORS D4

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)

Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)

Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)

Petits Anges 2 (PV du 14/10/25)

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)

JS Paris 10 (PV du 16/09/25)

Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)

PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

U18 D3

Championnet 2 (PV du 02/09/25)

Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)

ES Paris (PV du 23/09/25)

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Es Parisienne 2 (PV du 06/01/26)

Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

U16 D2

CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

U16 D3

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Es Parisienne 2 (PV du 16/12/25) déclassement

Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

U15 D1

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U15 D2

Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

U14 D4

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)

Viking Paris (PV du 07/10/25)

Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)

Racing Club 18 (PV du 14/10/25)

ESC XV (PV du 14/10/25)

CFPP 2 (PV du 25/11/25)

AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)

ES Parisienne 2 (PV du 06/01/26)

ES Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

La commission rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement des coupes, à savoir :

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF (séniors) ou en jeunes pour la Coupe Nationale U18 « Gambardella » ou la Coupe de Paris IDF U20, U18, U17, U16, U15, U14 doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe Départementale 75, à la date prévue.

De même, il est rappelé que le règlement à changer pour les coupes amitié SENIORS, U16 et U14, à savoir :

Ne peuvent participer à la Coupe Amitié dans ces catégories du District 75 les joueurs ayant participé **à l'une des deux dernières rencontres officielles** et non plus aux deux dernières rencontres de Championnat avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer.

Coupe 75 SENIORS

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 13/01/26

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe SENIORS Amitié

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 13/01/26

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U20

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 16/12/25

1/2 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26

Coupe Anciens

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25

Coupe U14

1/8 de finale le 21/02/26 – tirage effectué le 16/12/25

1/4 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

Coupe U14 amitié

1/4 de finale le 24/01/26 – tirage effectué le 16/12/25

1/2 de finale le 21/02/26 – tirage le 03/02/26

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 10/01/26 – tirage effectué le 16/12/25

1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

Coupe séniors Féminines

1/8 de finale le 28/02/26 – tirage effectué le 06/01/26

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe CDM

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25

1/2 de finale le 22/02/26 – tirage le 27/01/26

Coupe U17

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25

1/4 de finale le 22/02/25 – tirage le 27/01/26

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U16

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage le 13/01/26

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

1/4 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

1/2 de finale le 25/04/26 – tirage le 14/04/26

Coupe U15

1/4 de finale le 24/01/26 – tirage effectué le 06/01/26

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U18

1/8 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 09/12/25

1/4 de finale le 22/02/25 – tirage le 27/01/26

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26

Coupe U16 amitié

1/4 de finale le 04/01/26 – tirage effectué le 16/12/25

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26